N°985

du 06 JANVIER 2017

Pour la Patrie

# L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.6 Sans réunion des Chefs d'Etat depuis sa création en janvier 2007

## L'Autorité du Bassin de la Volta sonde pour un Directeur exécutif et son adjoint

P.3 Le système judiciaire togolais revu par la Scape

# Le traitement des affaires commerciales progresse

Kokouvi P. Agbétomey, Ministre de la Justice

P.3 Mission du Fonds à Lomé / Au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC)

## Un nouveau programme sur 3 ans à conclure avec le FMI

P.7 Marché du cinéma

## Tous les CD et DVD sont piratés

P.3 Entre autres impacts financiers des modifications au code des impôts en 2017

## La capacité d'autofinancement des entreprises augmentée de 0,6%

P.4 Avec la nouvelle publication des comptes nationaux définitifs de 2013

## L'INSEED envisage sereinement le rattrapage du retard en 2017

PA-LUNION.com L'actualité nationale et internationale en vrai 24h/24 www.pa-lunion.com

**Prix:** Togo, Bénin, Burkina: **250CFA** Zone CFA: **300 F** Europe et autres pays: **1 euro --- Abonnement:** Contacter **22 61 35 29 / 90 05 94 28**

## AZIMUTS INFOS

### Syndrome des cheveux incoiffables : une maladie génétique rare

*Le syndrome des cheveux incoiffables est une maladie rare dont les symptômes s'améliorent à la sortie de l'enfance. D'après une recherche internationale, elle trouve son origine dans des mutations touchant trois gènes importants pour la formation du cheveu.*

Quel parent n'a pas été exaspéré par un enfant qui refuse de se brosser? Mais parfois, lorsque les enfants sont tout ébouriffés, ce n'est pas que de la mauvaise volonté de leur part... Il existe en effet une maladie rare, le syndrome des cheveux incoiffables, décrite en 1973 par un médecin toulousain. Cette maladie démarre dans l'enfance, entre trois mois et 12 ans, et ses symptômes s'améliorent avec le temps.

Dans le syndrome des cheveux incoiffables, les cheveux, qui évoluent vers une couleur blond argenté ou paille, sont d'un volume normal mais ils apparaissent secs, hirsutes et en désordre: ils poussent dans toutes les directions et ne peuvent pas être coiffés ou aplatis avec un peigne. En attendant que les cheveux prennent une apparence plus commune, il est conseillé d'utiliser des soins doux (après-shampoings).

Au microscope, les cheveux touchés par ce syndrome possèdent une gouttière sur toute leur longueur, donnant ainsi une section triangulaire ou réniforme, d'où les termes latins utilisés pour nommer la maladie: pilitrianguli et canaliculi.

Des chercheurs de sept pays ont recherché l'origine génétique de ce syndrome chez 11 enfants. Parmi ces chercheurs se trouvait une équipe française de l'unité Différenciation épidermique et autoimmunité rhumatoïde (Inserm/CNRS/Université Toulouse III-Paul Sabatier). Ces travaux paraissent dans la revue The American Journal of HumanGenetics.

*Des mutations dans trois gènes importants pour le cheveu*

Les chercheurs ont trouvé que le syndrome des cheveux incoiffables était dû à des mutations situées dans trois gènes qui participent à la formation du cheveu: TCHH (qui code pour la trichohyaline, une protéine du cheveu), PADI3 (pour l'enzymepeptidyl-arginine désiminase 3) et TGM3 (pour l'enzyme transglutaminase 3, ou TGase 3). Les 11 enfants avaient tous des mutations homozygotes ou hétérozygotes sur l'un de ces trois gènes.

Les deux enzymes permettent des modifications protéiques; avec la protéine TCHH, elles participent à la formation du cheveu. Les chercheurs ont aussi montré que chez la souris l'inactivation de PADI3 a un impact sur les poils et les moustaches; au microscope, ils ont confirmé une altération des poils de ces souris. Il avait déjà été montré chez des souris qui n'avaient pas l'enzyme TGase3 que le pelage était altéré.

Pour Michel Simon, un des auteurs de ces travaux, qui s'exprime dans un communiqué de presse de l'Inserm, "*ces résultats, en plus de décrire l'origine moléculaire de la maladie et de permettre un meilleur diagnostic, apportent de nouvelles connaissances sur le cheveu et les mécanismes de sa formation*".

D'après le communiqué de l'Inserm, le syndrome des cheveux incoiffables était probablement connu bien avant 1973: il semble affecter le personnage de Struwwelpeter (Pierre L'ébouriffé) créé en 1845 par Heinrich Hoffmann. Ce héros de la littérature enfantine refuse de se coiffer et de se faire couper les cheveux et les ongles; il aurait inspiré le personnage d'Edward aux mains d'argent de Tim Burton.

### LG remboursera les Nexus 5X bloqués

*Les propriétaires de Nexus 5X bloqués par la mise à jour vers Android Nougat seront intégralement remboursés.*

Si beaucoup d'utilisateurs attendent de pied ferme la mise à jour de leur smartphone vers la nouvelle édition Android Nougat, d'autres s'en seraient volontiers passés. En effet, de nombreux possesseurs de Nexus 5X ont vu leur téléphone entièrement et définitivement bloqués par le passage vers la septième mouture de l'OS mobile de Google. Deux mois après le signalement des premiers cas, LG reconnait enfin le problème et a contacté des utilisateurs en vue d'un remboursement.

Concrètement, le passage vers Nougat bloque le smartphone dans une boucle de redémarrage permanente, mais curieusement le problème ne vient pas du logiciel mais bel et bien du matériel, et ne touche d'ailleurs pas tous les appareils. De nombreux clients ayant envoyé leur téléphone en réparation ont reçu un message de la part de LG, partagé par sur Reddit (lien en anglais), où le constructeur leur indique que la pièce nécessaire à la réparation du téléphone n'existe plus en stock et ne sera plus produite.

Néanmoins, même si les clients ne reverront plus leur téléphone, LG a garanti un remboursement de l'appareil au prix du neuf. Il faudra seulement fournir une preuve d'achat pour le remboursement intégral. En revanche, si l'appareil a été acheté en seconde main ou en promo chez un revendeur, LG remboursera uniquement le prix payé, et non pas le prix de vente original du Nexus 5X auprès de Google.

Même si la réponse a un peu tardé, il faut reconnaître que LG soigne sa clientèle. Peut-être que la firme a appris des mésaventures de son concurrent sud-coréen Samsung ?

**Arts plastiques/Exposition**

# L'artiste Faba au Goethe-Institut de Lomé dès ce 18 janvier

Le Goethe Institut de Lomé acccueille une exposition de l'artiste Faba, du 18 janvier au 07 février. Le plasticien et critique d'art, Eric Wonanu est commissaire de l'exposition.

Fiéfonou Atsou Bernard AKOUETE, alias FABA, accentue sa carrière artistique avec cette nouvelle exposition, où il déifie la femme africaine. Elle est authentique, elle est belle. L'artiste ne montre que son visage. De ses grands yeux, elle nous regarde, avec insistance. Ou alors, en regardant ailleurs, elle semble se cacher de nous, sans doute pour mieux nous convier. Sur certaines œuvres, la femme disparaît subitement, puis elle réapparaît soudain, sous la forme incarnée de statuettes ancestrales douées de pouvoirs magiques.

L'artiste FABA nous livre ici une lecture vivante de la femme, où elle se montre impériale, humble, furtive… Il l'interroge et l'envisage. Autant qu'elle l'interroge et le dévisage. La technique picturale utilisée est souple, précise, libre. L'œuvre est colorée, spirituelle, surprenante.

Fiéfonou Atsou Bernard AKOUETE est artiste plasticien, urbaniste, architecte, aménagiste et professeur à l'EAMAU (École africaine des métiers de l'architecture et de l'urbanisme).

**Sénégal**

# L'Etat annonce de forts soutiens aux arts et à la culture

Le conseil des ministres du Sénégal cette semaine s'est fait remarquer surtout par une sortie du président Macky Sall en faveur des artistes.

Le président Macky Sall «*invite le Gouvernement à poursuivre, en accord avec la communauté artistique nationale, la politique de décentralisation de l'action culturelle, en veillant, au plan national, à la répartition optimale, des infrastructures culturelles, à la promotion des cultures urbaines, à la mise en place d'industries culturelles innovantes, piliers d'une économie de la culture créatrice d'emplois et valorisant les talents de nos artistes*.»

A cet effet, il est demandé l'application intégrale «de la loi sur les droits d'auteur et les droits voisins, de diligenter l'ouverture d'une Ecole nationale des Arts et Métiers de la Culture dans des locaux adaptés et modernes. »

Achat des ouvrages et appui aux maisons d'édition

Pour la promotion des arts en général, la gouvernement a décidé de faire la promotion du livre et de l'Art en général, à travers l'accompagnement des maisons d'édition, l'acquisition d'ouvrages et d'œuvres par les structures publiques, de hâter la finalisation du classement et de la mise en cohérence des statuts des différents édifices et sites culturels du Sénégal, de veiller à la sauvegarde des bâtiments et sites classés, éléments précieux de notre patrimoine national.

«*Le Président de la République informe le Gouvernement qu'il recevra prochainement les artistes et hommes de culture, dans le cadre du lancement officiel de l'année culturelle 2017*», selon le communiqué.

Il s'agit de mesures phare en Afrique francophone subsaharienne. A part l'Algérie, on ne voit nulle part sur le continent, une telle politique culturelle.

**Nécrologie**

# Mort de John Berger, écrivain britannique et brillant critique d'arts

L'auteur britannique, mort lundi 2 janvier à 90 ans, était un artiste prolifique, poète, peintre, critique d'art et scénariste.

L'écrivain britannique John Berger, qui fit sensation en partageant avec les Black Panthers la dotation du Man Booker Prize qu'il reçut en 1972, est mort à l'âge de 90 ans près de Paris, a annoncé son fils mardi 3 janvier.

Cet artiste prolifique, né à Londres en novembre 1926, auteur de nombreux livres et pièces de théâtre mais aussi poète, peintre et scénariste, publie en 1958 son premier roman, Un peintre de notre temps. En 1972, il est lauréat du Man Booker Prize, le plus prestigieux des prix littéraires de langue anglaise, pour son roman G., l'histoire du fils bâtard d'une aristocrate anglaise et d'un négociant italien. Il fait alors sensation en offrant la moitié de la dotation de ce prix au mouvement des Black Panthers, fidèle à ses

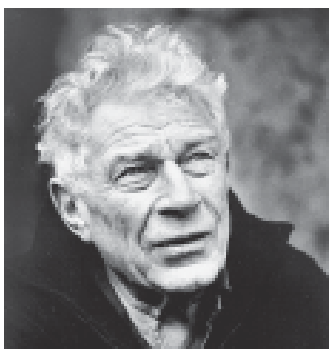

convictions d'intellectuel engagé, pourfendeur du capitalisme et défenseur des «*sous-classes*».

Hommage de Jeremy Corbyn

«*Il n'y a pas un texte de John qui ne soit imprégné d'un regard politique*», a expliqué son fils, Jacob Berger. «*C'était un ami du sous-commandant Marcos, c'était un ami du peuple palestinien (…) qui avait une position politique extrêmement forte sans être un communiste borné et dogmatique.*» Il s'était d'ailleurs installé en France pour fuir l'Angleterre «*extrêmement anti-communiste*» des «*années 1950 et du début des années 1960*».

«*John Berger a changé la manière dont nous voyons le monde, a également écrit sur Twitter le leader du Parti travailliste britannique, Jeremy Corbyn. C'était un défenseur du socialisme, et d'une vie plus douce et généreuse pour tout un chacun.*»

L'UNION
Pour la Patrie
Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses
Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC
Siège: Wuiti - Nkafu
Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28
e-mail: patrie006@yahoo.fr
Casier N° 60 / M.P.
Impression
Groupe de presse L'Union
Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON
Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI
Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA
Service photographie
Roland OGOUNDE
Dessin-Caricature
LAWSON Laté
Graphisme
BOGLA Guillaume

Entre autres impacts financiers des modifications au code des impôts en 2017

# La capacité d'autofinancement des entreprises augmentée de 0,6%

**** En impôt sur les sociétés, le Togo reste à 3 points au-dessus du taux de l'Uemoa.***

**Late Pater**

Votée le 27 décembre 2016, la loi de finances 2017 a apporté certaines modifications au code général des impôts. Ainsi, selon l'Exécutif, la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés de 1%, soit de 29% à 28%, entrainerait à court terme une baisse de 0,2% (équivalant à 570 millions de francs Cfa) sur les recettes fiscales. En parallèle, il en résulte *«une augmentation de la capacité d'autofinancement des entreprises de 0,6%»*. Au ministère de l'économie et des finances, il se dit aussi que, à moyen et long termes, les entreprises disposeront de plus de ressources pour le financement de leurs investissements, permettant d'accroître leurs activités et, corrélativement, les niveaux des recettes fiscales. Le produit intérieur brut (Pib) augmenterait ainsi de 0,008% et le revenu des ménages d'environ 0,1%. *«C'est également une mesure d'incitation à l'investissement et d'attraction des investisseurs potentiels au Togo»*, ajoute-t-on. La diminution de ce taux se justifie aussi par le souci pour le Togo d'évoluer vers le taux plancher de 25% fixé par la directive du 28 mars 2008 de l'Uemoa portant harmonisation des modalités de détermination du résultat imposable des personnes morales au sein de l'Uemoa.

Par ailleurs, l'article 311 modifié consacre l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur l'importation et la vente des matériels et équipements de production des énergies renouvelables effectuées par les entreprises agréées, de même que l'importation et la vente des terminaux mobiles et équipements informatiques destinés aux consommateurs. Par rapport aux terminaux mobiles et équipements informatiques destinés aux consommateurs, l'exonération entrainerait, en moyenne, un renoncement de 3 milliards de francs Cfa au cordon douanier. Par contre, cette mesure entrainerait l'augmentation de l'acquisition et de l'utilisation de ces équipements et, par conséquent, la hausse de la TVA à collecter sur les services fournis par les sociétés de télécommunication. Il s'agit ici de tous les consommateurs finaux (ménages et entreprises). Et compte tenu du fait qu'une directive de l'Uemoa porte harmonisation des législations des Etats membres en matière de TVA et donne plutôt la faculté aux Etats de soumettre ces deux biens à un taux réduit compris entre 5% et 10%, les députés togolais ont recommandé à l'Exécutif de *«plutôt prendre en compte l'exonération exceptionnellement sur une période de 12 mois renouvelable»*.

Le nouvel article 323 introduit un taux réduit de 10% sur certains biens et services. *«La baisse du taux de la TVA sur les biens de première nécessité est une mesure sociale visant à faciliter l'accès de ces produits aux couches les plus défavorisées, en augmentant leur pouvoir d'achat. L'autre objectif est de remplacer la valeur mercuriale utilisée à la douane par la valeur transactionnelle et permettre une amélioration des droits de douanes ainsi que la TVA perçue à l'intérieur sur ces produits»*, se justifie le gouvernement. Ajoutant que cette baisse entrainerait un manque à gagner d'environ 7 milliards de francs Cfa.

En 2017, la loi fiscale fixe également le relèvement de 28 à 35 francs Cfa par litre des recettes affectées au Fonds routier sur les droits d'accises sur les produits pétroliers. Ce qui n'a pas d'impact sur le prix à la pompe des produits pétroliers ni sur les recettes fiscales ; cette mesure affectant plutôt la trésorerie de l'Etat au niveau de la répartition de la recette. Et sur les droits d'accises sur les autres boissons alcoolisées, le taux porté de 35% à 45% entrainerait, à court terme, une hausse des recettes fiscales de l'ordre de 900 millions de francs Cfa.

Enfin, le taux de la retenue à la source de 15% non restituable est porté à 20% sur les sommes payées par un débiteur établi au Togo à des personnes ou des sociétés relevant de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés qui n'ont pas d'installations professionnelles permanentes au Togo. Cette retenue fait donc partie intégrante de l'impôt dû par les non-résidents et contribuerait à la hausse des recettes permettant de résorber le gap suite à la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés. En clair, l'augmentation permet d'engranger des revenus substantiels liés aux prestations réalisées par des non-résidents qui ne sont pas tenus de souscrire à des déclarations. Or, le règlement de l'Uemoa portant adoption des règles visant à éviter la double imposition au sein de l'Uemoa et des règles d'assistance en matière fiscale fixe le taux maximum de cette retenue à 15%. *«Lorsqu'il s'agira d'un pays de l'Uemoa, les dispositions du règlement s'appliqueront»*, répond le gouvernement.

En rappel, selon le gouvernement, les réformes au titre de la loi de finances 2017 sont axées sur l'élargissement de l'assiette fiscale, la réduction de la charge fiscale, la promotion du civisme fiscal, la simplification des opérations et procédures fiscales et la lutte contre la fraude en vue d'une amélioration du taux de pression fiscale par une contribution équitable de tous les contribuables à l'effort de mobilisation des ressources endogènes. Les mesures proposées visent à doter l'Etat et les collectivités territoriales des moyens nécessaires à l'atteinte de leurs objectifs de financement des actions de développement, à favoriser l'essor de certains secteurs économiques stratégiques, tout en assurant une mise en conformité du dispositif avec les normes communautaires et à permettre une meilleure application de la règlementation fiscale. Au total, au titre de la nouvelle loi des finances, 45 articles ont été modifiés et 2 articles ont fait l'objet d'abrogation.

*Sani Yaya, Ministre de l'Economie et des Finances*

Mission du Fonds à Lomé / Au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC)

# Un nouveau programme sur 3 ans à conclure avec le FMI

Après octobre-novembre 2016, une nouvelle mission du Fonds monétaire international (FMI) séjourne à Lomé, du 5 au 18 janvier 2017. Conduite par Mme Cemile Sancak, Chef de mission pour le Togo, l'équipe du Fonds procèdera avec les autorités togolaises aux discussions pour un programme au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC). L'objectif principal de la mission est de procéder, avec les autorités à rencontrer, à la mise à jour des projections macroéconomiques, à l'examen de l'exécution du budget 2016 et des axes principaux du cadrage budgétaire 2017, et à l'évaluation de la situation financière des banques publiques, particulièrement la BTCI et l'UTB à la date du 31 décembre 2016, et des entreprises publiques. Les discussions porteront également sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des réformes structurelles. Selon le gouvernement togolais, tout ceci devra aboutir à la conclusion d'un programme sur trois ans. *«Ce programme devrait permettre à notre pays de maitriser son endettement, tout en soutenant notre croissance économique en vue de créer la richesse nécessaire pour l'amélioration des conditions de vie des populations»*, a-t-il ajouté.

Avec la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique, Mme Cemile Sancak et son équipe vont discuter, outre la politique d'endettement de l'Etat, les nouveaux engagements, le stock de la dette et les remboursements en 2016, le service de la dette en 2016 et les projections détaillées pour 2017. Avec les partenaires comme la Banque mondiale, la BOAD, l'Agence française de développement, l'Union européenne et le PNUD, les discussions avec la mission du FMI vont porter sur les perspectives sur l'économie, le programme d'appui au Togo et le Plan national de développement (qui va remplacer la Scape à partir de 2018). Par ailleurs, la direction générale de la CEET devra faire le point sur la production et les tarifs d'électricité, la situation avec ContourGlobal, la situation financière générale de la CEET, les subventions de l'Etat, les projets de réformes, les rapports annuels 2013, 2014 et 2015. La mission du

*Mme Cemile Sancak, Chef de mission pour le Togo*

*(suite à la page 4)*

Le système judiciaire togolais revu par la Scape

# Le traitement des affaires commerciales progresse

**Late Pater**

Pour rendre compte du niveau d'effort du secteur judiciaire, les indicateurs tels la durée moyenne de traitement des affaires commerciales et le nombre de magistrats pour 100 000 habitants sont retenus dans la Scape. Et selon la revue à fin 2015, en termes d'appréciation du niveau des indicateurs susmentionnés, la durée moyenne de traitement des affaires commerciales a connu une progression de 8,7 points de pourcentage, passant de 97 jours en 2014 à 80 jours en 2015. La progression de cet indicateur dépasse depuis 2014 la cible fixée à l'horizon 2017. Cette performance est due à la mise en œuvre de la plateforme de la gestion informatisée des affaires commerciales.

En ce qui concerne le nombre de magistrats pour 100 000 habitants, cet indicateur a régressé de 5,4 points de pourcentage passant de 3,63 en 2014 à 3,47 en 2015.

*Kokouvi Agbétomey, Ministre de la Justice*

Cette situation s'explique par la diminution de l'effectif des magistrats, la non organisation du concours de recrutement des auditeurs de justice ainsi que l'augmentation de la population qui est passée de 6.869.000 habitants en 2014 à 6.835.000 habitants en 2015, soit une augmentation de 2,9%.

Parallèlement, au titre de réalisation des activités pour le compte de l'année 2015, il faut relever, entre autres, l'organisation des audiences extraordinaires (Lomé, Sokodé, Kara) ayant abouti à la libération de 279 détenus sur un total de 750 dossiers étudiés ; l'élaboration des spécifications techniques et fonctionnelles de l'application de gestion des contentieux civil, social, administratif et pénal ; l'assistance juridictionnelle à 15 détenus libérés et réinsérés ; l'organisation des tournées inopinées de l'inspection générale des services juridictionnels et pénitentiaires à Kpalimé, Vogan, Tsévié, Dapaong et Bassar pour s'assurer de la bonne marche du fonctionnement du système judiciaire ; la réalisation de l'étude sur le type de politique de réinsertion pour réduire la récidive et la surpopulation en milieu carcéral dans les six prisons du ressort de la cour d'appel de Kara ; le fonctionnement effectif de la plateforme de la gestion informatisée des affaires commerciales, le respect des délais que les acteurs judiciaires (ordre des avocats et juges des affaires commerciales) se sont assignés. En outre, le ministère a élaboré la Politique nationale de la justice, assortie du programme d'appui au secteur de la justice (PASJ) dont la convention de financement a été signée.

Avec la nouvelle publication des comptes nationaux définitifs de 2013

# L'INSEED envisage sereinement le rattrapage du retard en 2017

**Jean Afolabi**

En organisant le séminaire national de publication des comptes nationaux définitifs de 2012, le 7 juillet 2016, le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED), Kokou Yao N'Guissan, insistait sur le fait que la relance du processus d'élaboration des comptes nationaux du Togo, pour amener le pays à produire ses comptes nationaux en temps réel et se conformer aux standards internationaux, est *«bien en marche»*. Avec la promesse que les comptes définitifs de 2014 et 2015 vont être publiés en 2017 afin que le Togo se conforme définitivement à la norme internationale selon laquelle les comptes définitifs de l'année N-2 sont disponibles en l'année N. Sans oublier, au cours de la même année, les comptes nationaux provisoires de 2016, les comptes trimestriels, etc. et surtout l'officialisation des comptes définitifs de 2013 en décembre 2016 au plus tard. Le Togo étant devancé par tous ses voisins de la sous-région sur ce point précis. C'est chose faite pour l'année 2013 !

*Kokou Yao N'Guissan, DG de l'Inseed*

Ainsi, selon les résultats obtenus, le taux de croissance est de 6,1% en 2013, en recul de 0,4 point par rapport à 2012. Le tertiaire maintien sa prédominance dans l'économie avec un poids de 46,7% du PIB réel et une contribution à la croissance de 2,7 points. L'activité économique nationale est marquée par la poursuite de la politique des grands travaux. Ceci se matérialise par la mise en œuvre des programmes d'investissements publics (construction des routes, de la nouvelle aérogare) et privés (construction du troisième quai). La campagne agricole 2013-2014 est caractérisée par une mauvaise répartition spatio-temporelle de la pluviométrie, notamment dans certaines régions du pays. Cette situation a affecté le niveau de la production vivrière durant ladite campagne. L'exécution des divers projets mis en place à travers le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) en cours contribue à atténuer les effets causés par la mauvaise condition climatique. L'année 2013 est marquée par un nouveau recul de l'inflation qui se situe à 1,8% contre 2,7% en 2012. En 2013, le produit intérieur brut (PIB) s'établit en valeur à 2 134,5 milliards de francs Cfa contre 1 977,5 milliards de francs Cfa en 2012. Aux prix de l'année de base 2007, le PIB s'élève à 1 786,3 milliards de francs Cfa contre 1 683,4 milliards en 2012, en progression de 6,1% en termes réels contre 6,5% en 2012.

La valeur ajoutée brute (VAB) des branches passe de 1 491,7 milliards de francs Cfa en 2012 à 1 564,9 milliards de francs Cfa en 2013, soit une progression de 4,9% à prix constants base 2007. Les impôts et taxes nets de subventions sur produits (ITNP) croissent de 15,5% avec un montant qui passe de 191,7 milliards de francs Cfa en 2012 à 221,4 milliards de francs Cfa en 2013. Cette évolution des impôts et taxes s'explique par la performance des recouvrements fiscaux de l'administration générale des impôts et aux contributions indirectes liquidées par l'administration générale des douanes. A prix courants, les impôts nets de subventions sur les produits passent de 219,2 milliards de francs Cfa en 2012 à 271,2 milliards de francs Cfa en 2013, soit une progression de 23,7% contre 13,9% en 2012. Du point de vue de la demande, les dépenses de consommation finale passent de 1 546,2 milliards de francs Cfa en 2012 à 1 632,0 milliards en 2013, avec un poids de 91,4% dans le PIB réel contre 91,8% en 2012. Cette consommation connaît une progression en volume de 5,5% contre 0,8% en 2012. La formation brute du capital fixe (FBCF) progresse de 13,4% contre une baisse de 0,5% en 2012. Les exportations augmentent de 7,5% en 2013 contre 9,7% en 2012 et les importations, de 18,1% contre -3,6% en 2012.

En 2013, l'excédent brut d'exploitation (EBE) se chiffre à 1 378,2 milliards de francs Cfa en valeur, en hausse de 3,7% par rapport à 2012. Sa part dans le PIB est de 64,6% en 2013 contre 67,2% en 2012. Les rémunérations des salariés évaluées à 472,6 milliards de francs Cfa enregistrent une progression de 12,6% et représentent 22,1% du PIB nominal en 2013 contre 21,2% en 2012. Les impôts nets des subventions sur la production et les produits passent de 228,8 milliards à 283,7 milliards de francs Cfa, soit une progression de 24,0%.

*Activité économique en 2013 marquée par la prédominance du secteur tertiaire*. A l'instar des années précédentes, la valeur ajoutée du secteur tertiaire représente la plus importante part du produit intérieur brut (PIB) en 2013 avec un poids de 43,9% en termes courants et 46,7% en termes réels (prix constants base 2007). Il est suivi du secteur primaire (21,9%) et du secteur secondaire (19,0%). En valeur, le poids du secteur primaire et celui du secondaire sont respectivement de 26,6% et 16,8%. Les impôts et taxes nets de subventions représentent 12,4% du PIB en termes réels en 2013, en progression de 1 point par rapport à 2012. Le secteur tertiaire continue de jouer un rôle important dans la croissance du PIB réel en 2013, avec une contribution de 2,7 points sur les 6,1% de croissance obtenue en 2013. Cependant, cette contribution est en baisse de 0,5 point par rapport à 2012. Le secteur secondaire contribue à 2,4 points à la croissance en 2013, soit 0,7 point de plus qu'en 2012. La contribution du secteur primaire est de -0,8 point, contre 0,5 point en 2012. Cette situation dans le secteur primaire provient des mauvaises récoltes dans la branche «culture vivrière» liées aux conditions climatiques peu favorables.

*Secteur primaire / Une production en baisse du fait des mauvaises conditions climatiques*. Le secteur primaire comprend les activités liées à la transformation du milieu naturel. Il regroupe l'agriculture, l'élevage, la chasse, la pêche et la sylviculture. Ce secteur regroupe essentiellement les unités de production informelles (99,8% de la valeur ajoutée du secteur). La production en valeur du secteur primaire s'accroît de 0,2% en 2013 contre 7,8% en 2012. Sa valeur ajoutée en hausse de 0,6% par rapport à 2012, s'établit à 567,2 milliards de francs Cfa et représente 26,6% du PIB nominal. En termes réels, elle représente 21,9% du PIB et contribue à la croissance de -0,8% contre 0,5% en 2012. Cette contre-performance du secteur primaire provient principalement de la branche «agriculture vivrière» qui présente une croissance de -5,4% en 2013 alors qu'elle était de 2,2% en 2012. Cette situation est essentiellement provoquée par les poches de sècheresse constatées dans les préfectures de Bassar, Dankpen et au Sud du Togo. En revanche, une hausse de la production est observée au sein des branches «Agriculture d'exportation», «Elevage, Chasse» et «Sylviculture» dont les valeurs ajoutées augmentent respectivement en volume de 8,3%, 2,5% et 3,7% par rapport à l'année précédente.

*Secteur secondaire / Activité économique en hausse dans le secteur secondaire*. Les branches d'activités du secteur secondaire sont constituées des industries extractives, des industries manufacturières, des activités de production d'électricité, d'eau et de gaz ainsi que de la construction. La part de ce secteur dans le PIB réel s'établit à 19,0% en 2013 contre 17,7% en 2012. Ce secteur contribue à la création de la richesse nationale pour 339,2 milliards de francs Cfa à prix constants base 2007, en progression de 13,7% par rapport à 2012. La contribution du secteur à la croissance du PIB ressort à 2,4 points contre 1,7 point en 2012. Cette hausse de la valeur ajoutée et du poids dans le PIB réel de ce secteur en 2013 est due aux bonnes performances des branches «Industries manufacturières» et «Electricité, gaz et eau». La performance du secteur provient des industries manufacturières qui enregistrent une croissance de leur activité de 27,6% par rapport à 2012, avec un poids de 12,3% dans le PIB réel. La bonne tenue des industries manufacturières est due aux bons comportements des branches : «Agroalimentaires, Boissons, Tabacs» (4,7% du PIB réel) dont l'activité progresse de 31,3% par rapport à 2012 : «Fabrication de matériaux de construction» (3,5% du PIB réel) qui enregistre un accroissement de son activité de 25,3% par rapport à 2012 ; «Activités des industries chimiques» dont la valeur ajoutée brute s'accroît de 71,5% par rapport à 2012 avec un poids de 1,5% dans le PIB réel. Cependant, l'activité de fabrication de textiles, d'habillement, de chaussure et travail de cuir qui représente 0,7% du PIB réel, enregistre une baisse de 12,7% par rapport à 2012. La branche «Construction» dont le poids en 2013 atteint 2,4% du PIB réel, enregistre pour sa part, une baisse de sa valeur ajoutée brute de 31,0% par rapport à 2012. Cette baisse est imputable aux ralentissements des travaux publics. La branche «Electricité, gaz et eau» constitue une des branches dont la contribution a permis de relever la part du secteur secondaire dans la création de la richesse nationale en 2013. Avec un poids de 3,5% dans le PIB réel, elle enregistre une hausse de sa valeur ajoutée brute de 21,0%, essentiellement due à l'extension du réseau électrique.

Pour les industries extractives, on note une baisse de la valeur ajoutée nominale de 4,6% par rapport à 2012. Cette baisse provient de l'extraction de phosphate qui, avec un poids de 2,0% dans le PIB nominal, enregistre une diminution de 9,0% de sa valeur ajoutée consécutive à la chute des cours mondiaux. Cependant, la valeur ajoutée des autres industries extractives (0,9% dans le PIB nominal) augmente de 6,7%. La branche a bénéficié de la bonne tenue des activités d'extraction de sable, de graviers destinés à la construction et d'autres minerais. En termes réels, l'activité de la branche connait une hausse de sa valeur ajoutée (13,2%). Cette hausse réelle est essentiellement due à «l'extraction de phosphate» qui connait une hausse en valeur réelle de 193,2% qui passe de 0,5 milliard de francs Cfa à 1,6 milliard de francs Cfa entre 2012 et 2013...

Mission du Fonds à Lomé / Au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC)

# Un nouveau programme sur 3 ans à conclure avec le FMI

*(suite de la page 3)*

FMI va aussi regarder de près la situation des recouvrements fiscaux et des taxes et droits indirects en 2016 et discuter sur les réformes en cours à l'Office togolais des recettes (Otr). A la fin des échanges, la mission va finaliser et remettre aux autorités togolaises, pour discussion, le Mémorandum politique économique et financier. Avant la conférence de presse de fin de mission prévue le 18 janvier prochain.

En novembre dernier, les autorités togolaises parlaient déjà d'une *«mission très importante»* ou d'une *«mission classique qui a une importante capitale»* à une période où le pays amorce un nouveau cycle avec le Plan national de développement. Madame Sancak avait entre autres déclaré à la fin de cette dernière mission : *«les services du FMI ont eu des discussions fructueuses avec les autorités togolaises (…) L'économie a enregistré une croissance… L'inflation a été bien maîtrisée. Dans le même temps, la dette publique, incluant l'encours de la dette des entreprises publiques, s'est accrue, passant de 48,6% du PIB en 2011 à 75,4% du PIB en 2015 – un taux bien supérieur au plafond de 70 % du PIB fixé par la Commission de l'UEMOA pour la dette publique totale (…) Les règlements importants du service de la dette, notamment les préfinancements, ont exercé des pressions croissantes et importantes sur le budget. L'équipe du FMI se réjouit de l'engagement ferme des autorités à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour ramener la dette publique à un niveau viable et à mettre en œuvre des réformes structurelles clés. La réduction de la dette publique à un niveau soutenable est un objectif réalisable à moyen terme, si l'engagement renouvelé des autorités en faveur de la viabilité de la dette perdure. Les autorités envisagent de réduire les dépenses en capital financées sur ressources intérieures et d'établir des partenariats avec le secteur privé ainsi que les partenaires techniques et financiers… Elles recentreront leurs politiques sur des dépenses d'infrastructure financées de manière viable et des programmes sociaux ciblés tels que le Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC) et le Programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV). Dans le secteur financier, une application plus rigoureuse du cadre réglementaire en vigueur se révèle nécessaire. Les banques, qui ne sont pas actuellement en conformité totale avec les normes prudentielles, doivent prendre des mesures correctives immédiates. La stabilité financière du secteur de la micro-finance doit également être améliorées, à commencer par le renforcement des capacités de l'organe chargé de la supervision des établissements de micro-finance au sein du ministère des Finances. Le rapport des services sur les consultations de 2016 au titre de l'article IV devrait être soumis au Conseil d'administration du FMI pour examen au mois de janvier 2017»*.

A rappeler que la Facilité élargie de crédit soutient les programmes économiques des pays qui visent à rétablir la stabilité et la viabilité macroéconomiques, tout en favorisant une croissance vigoureuse et durable et la réduction de la pauvreté. Elle peut aussi servir de catalyseur pour mobiliser l'aide étrangère.

FOOTBALL/CAN 2017

# Claude Le Roy: "*On va essayer d'être les empêcheurs de tourner en rond*"

*Claude Le Roy, le sélectionneur de l'équipe du Togo, a dévoilé la liste des 23 joueurs qui vont disputer la Coupe d'Afrique des nations 2017 (14 janvier-5 février au Gabon), ce 4 janvier. Pas de grosses surprises au sein d'un groupe emmené par l'attaquant Emmanuel Adebayor. L'entraîneur français a écarté le défenseur Joseph Douhadji (Rivers Utd/Nigeria) et le milieu de terrain Victor Nukafu (Entente II Lomé/Togo).*

**Hervé A.**

Certes, la CAN 2017 n'est pas un objectif majeur pour le technicien français. Mais il met les petits plats dans les grands pour être au niveau des autres équipes nationales. "*On a pu se qualifier pour cette CAN. On va essayer de jouer à fond dans un groupe où les trois autres peuvent être champions d'Afrique. La RD Congo, c'est l'une des meilleures équipes avec le Sénégal, l'Algérie, la Côte d'Ivoire et le Maroc. La Côte d'Ivoire c'est le champion d'Afrique, tandis que le Maroc a réussi à mettre en place deux équipes de haut niveau. On est donc les tout petits de ce groupe. On va essayer d'être les empêcheurs de tourner rond*", a laissé entendre Claude Le Roy.

Et pour cela, le "*sorcier blanc*" s'appuie sur un groupe qui a un vécu énorme même si beaucoup ne sont plus titulaires dans leur club. L'essentiel c'est de bien débuter la compétition. "*On dit souvent que si on rate son premier match, c'est la fin de tout, ce qui n'est pas forcément vrai. On a vu des champions d'Afrique qui ont perdu leur premier match. Mais c'est bien quand même de réussir le premier match. C'est bon pour le mental de l'équipe*", a relevé Le Roy.

Claude Le Roy sera l'une des attractions de cette 31e CAN. Le technicien français, aux commandes de l'équipe du Togo, va participer à sa neuvième CAN. Certes, il n'est pas l'entraineur le plus titré d'Afrique, mais il peut se targuer de détenir le record de participation à une phase finale de CAN.

*Claude Le Roy, sélectionneur des Eperviers du Togo*

LISTE DES 23 RETENUS POUR LA CAN 2017

*Gardiens de but*: Kossi Agassa (sans club), Cédric Mensah (Le Mans/France), Baba Tchagouni (Marmande/France) *Défenseurs*: Serge Akakpo (Trabzonspor/Turquie), Vincent Bossou (Young Africans/Tanzanie), Djene Dakonam (Saint-Trond/Belgique), Maklibe Kouloun (Dyto/Togo), Gafar Mamah (Dacia Chisinau/Moldavie), Sadate Ouro-Akoriko (Al Khaleej/Arabie saoudite), Hakim Ouro-Sama (AS Togo Port/Togo) *Milieux de terrain*: Lalawele Atakora (Helsingborg/Suède), Franco Atchou (Dyto/Togo), Floyd Ayite (Fulham/Angleterre), Ihlas Bebou (Fortuna Düsseldorf/Allemagne), Matthieu Dossevi (Standard Liège/Belgique), Serge Gakpé (Genoa/Italie), Alaixys Romao (Olympiacos/Grèce), Prince Segbefia (Goztepe Spor/Turquie), Henritsè Eninful (Doxa/Chypre) *Attaquants*: Emmanuel Adebayor (sans club), Komlan Agbegniadan (WAFA/Ghana), Razak Boukari (Châteauroux/France), Fo Doh Laba (Berkane/Maroc) *Sélectionneur* : Claude Le Roy (France).

COTE D'IVOIRE

# Pépé et Zaha dans les 23 pour la CAN

*Pour réduire sa liste à 23 éléments, le sélectionneur de la Côte d'Ivoire, Michel Dussuyer, a sacrifié le défenseur central Viera Diarrassouba. Récemment arrivés chez les Eléphants, Nicolas Pépé et Wilfried Zaha participeront donc à la défense du titre de champion d'Afrique à la CAN 2017.*

Michel Dussuyer a tranché. Après avoir dévoilé la semaine dernière une pré-sélection de 24 joueurs pour la CAN 2017, le sélectionneur de la Côte d'Ivoire a présenté mercredi sa liste finale des 23 éléments retenus pour la compétition. C'est le malheureux Viera Diarrassouba (Adanaspor), qui faisait partie de l'effectif champion d'Afrique en 2015, qui reste à quai.

Blessé avec Sunderland, Lamine Koné ne souffre visiblement de rien de grave et figure bien dans la liste. Annoncés en balance pour la dernière place, l'Angevin Nicolas Pépé et la nouvelle recrue Wilfried Zaha sont là tous les deux. Pour sa première cape, Pépé a signé une entrée remarquée en novembre face à la France (0-0), tandis que Zaha, international anglais à deux reprises, vient de changer de nationalité sportive pour rejoindre les Eléphants.

Le champion d'Afrique en titre se prépare lors d'un stage à Abu Dhabi jusqu'au 12 janvier avec des matchs amicaux contre la Suède (le 8 janvier ) et l'Ouganda (le 11) au programme. A la CAN, les Ivoiriens affronteront le Maroc, la RDC et le Togo dans le groupe C.

Les 23 Eléphants pour la CAN

*GARDIENS DE BUT* (03) : GBOHOUO Sylvain (TP Mazembe - RD Congo), SANGARE Badra Ali (AS Tanda - Côte d'Ivoire), SAYOUBA Mande (Stabaek - Norvège)

*DEFENSEURS (07)* : AURIER Serge (Paris SG - France), BAGAYOKO Mamadou (St Trond VV - Belgique), BAILLY Eric (Manchester United - Angleterre), DELI Simon (Slavia Prague - République Tchèque), KANON Wilfried (ADO La Haye - Pays-Bas), KONE Lamine (Sunderland AFC - Angleterre), TRAORE Adama (FC Bâle - Suisse)

*MILIEUX DE TERRAIN (06)* : ANGBAN Victorien (Grenade CF - Espagne), DOUKOURE Cheik (FC Metz - France), KESSIE Franck (Atalanta Bergame - Italie), N'GUESSAN Yao Serge (AS Nancy Lorraine - France), SEREY DIE Geoffroy (FC Bâle - Suisse), SERI Jean Michaël (OGC Nice - France)

*ATTAQUANTS (07)* : BONY Wilfried (Stoke City FC - Angleterre), GRADEL Max Alain (AFC Bournemouth - Angleterre), KALOU Salomon (Hertha Berlin - Allemagne), KODJIA Jonathan (Aston Villa FC - Angleterre), PEPE Nicolas (SCO Angers - France), SIO Giovanni (Stade Rennais - France), ZAHA Wilfried (Cristal Palace FC - Angleterre).

MAROC

# La liste finale avec Boufal et Amrabat

*Privé de Belhanda et Tannane sur blessure, le sélectionneur du Maroc, Hervé Renard, a écarté les locaux Nahiri et Haddad pour composer sa liste des 23 joueurs retenus pour la CAN 2017. Incertains, Boufal et Amrabat en font partie.*

Quelques heures avant la date limite, le sélectionneur du Maroc, Hervé Renard, a dévoilé ce mercredi sa liste des 23 joueurs retenus pour la CAN 2017 qui débute le 14 janvier. Par rapport à la présélection de 26 éléments, Younes Belhanda (OGC Nice) et Oussama Tannane (AS Saint-Etienne) ont déclaré forfait, tandis que les locaux Mohamed Nahiri (FUS de Rabat) et Ismail Haddad (Wydad Casablanca) ont été écartés.

Pour pallier les forfaits, Aziz Bouhaddouz a été appelé en renfort plutôt qu'Hakim Ziyech, dont Renard redoute qu'il n'accepte pas son statut de remplaçant. A noter que Sofiane Boufal (Southampton) et Nordin Amrabat (Watford), douteux et qui doivent être examinés par le médecin des Lions de l'Atlas, le Dr Abderrazak Hifti, font bien partie de la liste en attendant l'évaluation de leur état de santé. Placé dans le groupe C de la CAN, le Maroc défiera la Côte d'Ivoire, la RDC et le Togo après s'être préparé aux Emirats Arabes Unis.

La liste finale du Maroc

*Gardiens* : Munir Mohand Mohamedi (Numancia/ESP), Yassine Bounou (Girona/ESP), Yassine El Kharroubi (Lokomotiv Plovdiv/BLG).

*Défenseurs* : Medhi Benatia (Juventus Turin/ITA), Manuel Da Costa (Olympiakos/GRE), Amine Attouchi (Wydad Casablanca), Hamza Mendyl (Lille OSC/FRA), Fouad Chafik (FC Dijon/FRA), Nabil Dirar (AS Monaco/FRA).

*Milieux* : Romain Saïss (Wolverhampton/ANG), Youssef Aït Bennasser (AS Nancy/FRA), Mounir Obbadi (Lille OSC/FRA), Karim El Ahmadi (Feyenoord Rotterdam/HOL), Fayçal Fajr (Deportivo La Corogne/ESP), M'bark Boussoufa (Al Jazira/EAU), Sofiane Boufal (Southampton/ANG), Mehdi Carcela (Granada CF/ESP), Nordin Amrabat (Watford/ANG).

*Attaquants* : Rachid Alioui (Nîmes Olympique/FRA), Youssef El Arabi (Lekhwiya/QAT), Khalid Boutaib (RC Strasbourg/FRA), Youssef Ennesyri (Malaga CF/ESP), Aziz Bouhaddouz (Sankt Pauli).

# Hayatou dans le viseur de la justice égyptienne ?

Les autorités égyptiennes, qui abritent les locaux de la CAF, viennent d'ouvrir une enquête sur le président de l'instance, Issa Hayatou. Le dirigeant est suspecté d'avoir cédé des droits de retransmission à Lagardère sport sans effectuer d'appel d'offres.

Plusieurs fois cité dans des affaires douteuses mais jamais inquiété, le président de la CAF, Issa Hayatou, vient de voir la justice égyptienne ouvrir une enquête à son encontre pour abus de pouvoir ! L'Egypte, qui abrite les locaux de l'instance, accuse le dirigeant camerounais de ne pas avoir respecté la loi égyptienne qui impose un appel d'offres.

Or, l'attribution des droits de retransmission de plusieurs compétitions de la CAF aurait été cédée à Lagardère sport sans passer par cette étape. Contactée par la BBC, la CAF a indiqué ne pas avoir été informée de l'ouverture de cette enquête, tandis que Lagardère a démenti.

Junior Binyam, directeur de communication de la confédération, déclare n'avoir reçu aucune notification dans ce sens pour l'instant. De même, la société Largardère, bénéficiaire du contrat litigieux, fustige des allégations non fondées de la partie égyptienne.

Comme Sepp Blatter à la FIFA, Hayatou pourrait également être dans la tourmente si ces accusations sont avérées. À la tête du football africain depuis 1988, le Camerounais pourrait être poussé vers la sortie en cas de confirmation. À 70 ans révolus et quelque peu affaibli physiquement, il pourrait être véritablement sur la sellette. Lui qui a assuré l'intérim de la présidence de la FIFA (octobre 2015 à février 2016) après la suspension de Blatter. Et l'ancien professeur d'éducation physique et sportive au Cameroun en est bien conscient.

# L'UEFA a dévoilé l'équipe type de l'année 2016 !

L'UEFA a publié les résultats de son grand sondage " *L'Equipe de l'année "* proposé aux internautes. 7 millions de votes ont été recensés par le site de l'instance européenne, qui a livré les noms au compte-gouttes.

Au but, c'est l'inusable Gianluigi Buffon qui a recueilli le plus de suffrages. Preuve d'un manque de renouvellement à ce poste ou nouveau témoignage d'admiration face à la longévité du portier de 38 ans ? En défense, le choix des internautes sanctionne par contre le déficit de nouveaux latéraux d'envergure sur la scène européenne. Ainsi, ce sont 4 défenseurs centraux qui forment la ligne arrière, avec Sergio Ramos, Gerard Pique, Jerome Boateng et Leonardo Bonucci.

Au milieu, pas de surprise, avec une domination Barça-Real Madrid. En effet, Toni Kroos, Luka Modric et Andres Iniesta forment le triangle du milieu et restent la référence aux yeux des internautes. Enfin, devant, c'est encore la Liga qui s'impose. Evidemment, on retrouve les deux meilleurs joueurs du monde, Lionel Messi et Cristiano Ronaldo. Et pour les accompagner, comme sur le podium du dernier Ballon d'Or, c'est Antoine Griezmann qui est sollicité. Une belle récompense pour le Français, qui prouve une fois de plus son rayonnement sur la planète football. Le Real Madrid est le club le plus représenté avec 4 joueurs, devant le FC Barcelone qui en compte 3.

# Andy Delort aurait choisi le Stade Rennais !

Le Stade Rennais travaille sur la piste d'Andy Delort et selon Ouest France, elle pourrait s'avérer concluante puisque le joueur aurait dit oui au club breton, dans la perspective d'un prêt.

Christian Gourcuff n'est pas un grand adepte du mercato hivernal et pourtant, il s'annonce plutôt agité du côté du Stade Rennais. D'abord dans le sens des départs puisque Paul-Georges Ntep semble plus que jamais proche d'un transfert, visiblement du côté de Wolfsbourg. Joris Gnagnon, Kamil Grosicki, Pedro Henrique ou encore Mehdi Zeffane pourraient également être concernés d'ici le 31 janvier.

Du côté des arrivées, cela risque de bouger également. Si Gourcuff a dit non à Odegaard, il a validé Andy Delort, comme l'explique Ouest France. Le journal assure en effet que la piste est plus que jamais d'actualité. En manque de temps de jeu au Mexique, où l'adaptation n'est pas si aisée, l'ancien buteur de Caen cherche à rebondir et a suscité l'intérêt de nombreux clubs de Ligue 1 en quête de buteurs. Rennes en fait partie, d'autant que Giovanni Sio, son titulaire le plus régulier, va partir à la Coupe d'Afrique des Nations.

Ouest France explique que Delort aurait donné sa préférence au Stade Rennais. Son agent, Jean-Christophe Cano (qui est également celui de Paul-Georges Ntep, en instance de départ), était présent mercredi au Roazhon Park pour assister aux vœux du président René Ruello. Autre information de taille, le responsable de la cellule de recrutement Jean-Luc Buisine serait en chemin pour le Mexique, accompagné par l'agent de Delort.

Sans réunion des Chefs d'Etat depuis sa création en janvier 2007

# L'Autorité du Bassin de la Volta sonde pour un Directeur exécutif et son adjoint

**Jean Afolabi**

La Volta est un fleuve transfrontalier qui draine un bassin de 400 000 km2 inégalement partagé par six (6) Etats d'Afrique de l'ouest dont le Togo (outre le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Mali) qui dépendent essentiellement de l'exploitation de leurs ressources naturelles pour leur développement. Afin de promouvoir une gestion durable, rationnelle et intégrée des ressources en eau du bassin de la Volta, les ministres en charge des Ressources en Eau des pays du bassin ont approuvé, le 16 juillet 2006 à Lomé, les projets de Convention et de Statuts de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV). Le 19 janvier 2007, les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats du Bassin de la Volta ont adopté la Convention portant statut du fleuve Volta et création de l'Autorité du Bassin de la Volta. Suite à l'adoption de la Convention, la première réunion du Conseil des ministres, tenue le 16 novembre 2007 à Ouagadougou, a approuvé les Statuts et le cadre institutionnel de l'ABV. La Convention est entrée en vigueur le 14 août 2009 après sa ratification par quatre des six Etats membres. Dès 2012, tous les six Etats Parties avaient ratifié la Convention. L'Autorité du Bassin de la Volta a son siège à Ouagadougou, au Burkina Faso.

Dans le cadre de la continuité de son fonctionnement, le président du Conseil des ministres de l'Autorité du Bassin de la Volta lance un avis de sélection d'un consultant chargé du recrutement du Directeur exécutif et du Directeur exécutif adjoint de l'Autorité du Bassin de la Volta. L'objectif de cette prestation est de procéder à l'analyse des dossiers de candidature et à l'évaluation des candidats aux postes de Directeur exécutif et de Directeur exécutif adjoint de l'ABV afin de proposer une Short-List de candidats pouvant occuper lesdits postes.

Les services du consultant, souligne l'avis, comprennent : la collecte des dossiers de candidature en format papier ou électronique reçus par le président du Conseil des ministres de l'ABV, ministre de l'Energie, de l'Eau et des Mines (MEEM) du Bénin ; l'analyse transparente et pertinente des dossiers fondée sur des critères de conformité aux exigences demandées et de qualification des candidats tels que stipulés dans les avis de recrutement ; l'organisation des entretiens avec les candidats ; la proposition au Conseil des ministres de l'ABV par l'entremise du président du Conseil, ministre de l'Energie, de l'Eau et des Mines (MEEM) du Bénin, d'une liste restreinte de candidats éligibles au poste de Directeur exécutif de l'ABV et une autre liste restreinte de candidats éligibles au poste de Directeur exécutif adjoint de l'ABV dans un rapport complet et motivé.

Le président du Conseil des ministres de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) invite les consultants, agences et cabinets de recrutement admissibles, à soumettre leurs offres techniques et financières. Les consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des services demandés. L'offre sera bouclée le 23 janvier 2017.

Pour la réalisation de cette prestation, il sera fait appel aux compétences d'un cabinet spécialisé ayant son siège social dans l'un des six pays membres de l'ABV (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Togo) et remplissant les conditions suivantes : expériences professionnelles de plus de dix (10) ans dans le recrutement de cadres de haut niveau des secteurs publics et parapublics ; bonne compréhension de l'évolution de la gestion internationale des ressources en eau transfrontalières ; bonne compréhension des systèmes éducatifs francophone et anglophone des Etats membres de l'ABV ; être familier à ce type de mission dans les pays riverains du bassin de la Volta et dans la sous-région ouest-africaine en général ; capacité à traiter avec des responsables de haut niveau dans l'administration publique ; parfaite maîtrise du français et de l'anglais et capacité à travailler avec les deux langues ; avoir une grande capacité d'écoute et un esprit de synthèse.

L'apathie de l'Autorité du Bassin de la Volta est devenue un sujet de préoccupation pour les pays membres. Le vendredi 27 mai 2016, le Président en exercice de la Conférence des chefs d'Etat, Roch Marc Christian Kaboré du Burkina Faso, et le ministre des Eaux et forêts de la République de Côte d'Ivoire, président du Conseil des ministres de l'ABV, Louis-André Dacoury-Tabley, ont échangé sur les voies et moyens pour la relance de l'ABV. A l'issue de l'audience, M. Dacoury-Tabley a indiqué à la presse que «*les chefs d'Etat de l'ABV n'ont pas encore pu se réunir depuis sa création en 2007*». Pourtant, déplore-t-il, «*l'absence de cette réunion paralyse les activités de l'ABV qui a pourtant une très bonne ambition*». Pour trouver une solution à cette paralysie, «*nous sommes venus voir le Président du Faso en sa qualité de Président en exercice de la Conférence des chefs d'Etat de l'ABV, pour qu'il puisse trouver une date et le lieu pour l'organisation d'un Sommet afin de démarrer la machine*», a affirmé le ministre ivoirien des Eaux et Forêts. M. Dacoury-Tabley disait repartir satisfait puisque «*le Président du Faso nous a promis qu'en début juin, au sommet de la CEDEAO, il va en parler à ses pairs pour qu'une décision soit prise*» et il souhaite que «*les chefs d'Etat se mettent d'accord pour que l'ABV reprenne vie*».

*Roch Marc Christian Kaboré, Pdt en exercice de la Conférence des chefs d'Etat*

*Une année s'achève, une page se tourne et un nouveau chapitre commence !*

*La* **LONATO** *vous souhaite une année 2017, riche en joie, bonheur, réussite, Santé et prospérité !*

*Bonne et heureuse année 2017.*

Marché du cinéma

# Tous les CD et DVD sont piratés

***C'est simple, sur le marché on ne trouve que des CD piratés. Aucun original, jugé trop cher par les acheteurs, n'est en vente. Au grand dam des artistes locaux qui ne gagnent rien à enregistrer leurs chansons.***

**Late Pater**

«*J'ai un ordinateur portable. Je l'utilise pour graver les CD que j'expose le soir dans ma petite cabane. C'est du piratage, mais c'est la seule façon pour moi de ne pas être au chômage*», explique Peter, propriétaire d'un point de vente de DVD et de CD piratés. 500Fcfa le CD, c'est le prix fixé pour les CD et DVD, qu'on trouve désormais partout en ville. La plupart des vendeurs sont de jeunes chômeurs et parfois des étudiants qui achètent des CD vierges au marché. À partir d'un album original, ils produisent une première copie qui est ensuite multipliée. Lorsqu'ils ne parviennent pas à se procurer un album en vogue, ils en achètent un duplicata qu'ils gravent à leur tour. Cette forme de débrouillardise est pourtant contraire à la loi et nuit aux artistes locaux.

### Les originaux trop chers

«*À Lomé, on ne trouve rarement d'albums originaux. Je suis donc obligé d'acheter des CD piratés. Et si je trouvais une œuvre originale, je ne l'achèterais pas parce qu'elle coûterait trop cher*», explique Juste, un étudiant. L'une des raisons du piratage à Lomé est que très peu de magasins disposent d'albums originaux. Ceux des artistes internationaux sont vendus à des prix trop élevés et ceux des artistes locaux sont contrôlés. En effet, pour être autorisés à la vente, ces albums doivent avoir été enregistrés dans un studio agréé par le ministère de la Culture ce qui coûte une fortune en licences et

taxes. Actuellement, seuls ceux qui ont les moyens ou voyagent dans des pays étrangers, peuvent se targuer de posséder des CD originaux. «*Le piratage est un problème presque mondial mais à Lomé, c'est avant tout un problème de mentalité. Les gens préfèrent les œuvres piratées parce qu'elles coûtent moins cher* », ajoute Juste.

### Les auteurs lésés

Certains artistes ont saisi le Butodra et la division de la Culture pour qu'ils prennent des mesures mais sans succès. «On est vraiment déçu. Imaginez que vous sortiez du studio d'enregistrement et quelques jours après, votre album a déjà été reproduit en de multiples exemplaires sans votre avis. Il faut qu'on ferme toutes ces maisonnettes. Je considère cela comme un crime», s'écrit Méfliz, un jeune artiste. Pour les artistes locaux, le piratage se fait effectivement parfois dès le studio. Lorsqu'un artiste enregistre son album, une copie de celui-ci est conservée et ensuite revendue frauduleusement à des pirates. Et lui ne gagne strictement rien. Il y a de quoi décourager les musiciens.

Rapport mondial de l'OIT sur le chômage des jeunes

# Une augmentation d'un million et demi de chômeurs en 2017

Dans le rapport publié par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) intitulé «*Emplois et questions sociales pour les jeunes dans le monde 2016* », les figures représentent la situation globale, et aussi régionale, du chômage à travers le monde.

Steven Tobin et Stefan Kuehn, les auteurs du rapport de l'OIT cette étude, se sont penchés sur la situation des jeunes dans le monde du travail. Le rapport se concentre sur l'emploi des jeunes entre 15 et 24 ans. 71 millions de ces jeunes chercheront mais ne trouveront pas de jobs en 2016 et en 2017, une augmentation d'un million et demi par rapport à 2015. Le problème ne résiderait pas seulement sur le chômage, mais sur la qualité des emplois disponibles pour les jeunes, avec souvent des disparités entre les hommes et les femmes.

La publication rapporte la situation des jeunes dans le monde de l'emploi, mais aussi les taux de pauvreté au travail pour les jeunes qui travaillent mais qui vivent dans la pauvreté, les possibilités d'emploi décent dans les économies développées et en développement, les inégalités hommes-femmes et les tendances migratoires parmi les jeunes.

Les jeunes de 15 à 24 ans qui cherchent du travail sans succès

Dans ce cas, on apprend que plus de 35% des jeunes ne trouvent pas d'emploi, dans des pays comme la Tunisie, l'Egypte, l'Oman ou encore l'Italie, l'Espagne et l'Afrique du Sud.

Les pays aux taux les moins élevés sont les Etats-Unis, la Chine, l'Inde, ainsi que plusieurs pays de l'Union Européenne. Quant aux pays de l'Afrique subsaharienne, ce taux est bas pour la majorité, il varie entre moins de 7% et 20%.

Mais cela ne prouve rien, car comme le montre la carte ci-dessous, cela n'est pas représentatif de la justice sociale.

### Taux de pauvreté extrême pour les jeunes employés

Les pays où ce taux est le plus élevé sont les pays de l'Afrique subsaharienne plus quelques pays d''Asie. Ces pays ont pourtant enregistrés des taux assez élevés les années précédentes. Ces taux représentent le niveau de pauvreté pour les jeunes employés. Un taux très faible de 1% pour la Tunisie est relativement un bon signe. Seulement 1% des jeunes qui travaillent vivent sous le seuil de la pauvreté, à moins de 2$ par jour, sans oublier cependant le taux relevé sur la carte ci-dessus. La Tunisie fait légèrement mieux que le Maroc et l'Algérie, avec respectivement, des taux de 3 et 2%.

### Disparité entre les sexes

Toujours selon le rapport de l'OIT, les opportunités ne sont pas les mêmes pour tous. dans les pays du Magreb, 46% des jeunes à être en poste ou à chercher du travail sont des hommes, une disparité importante entre les deux sexes. Cette disparité est inexistante aux Pays-Bas. Dans plusieurs autres pays, ce sont les femmes qui l'emportent, c'est le cas aussi bien du Canada, de la Russie mais aussi de quelques pays africains comme le Mozambique, le Niger, le Togo et le Congo. Quant aux pays européens, sauf quelques pays de l'Europe de l'Est, les points varient entre 1 et 10.


## Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1354
DE LOTO BENZ DU 28 Décembre 2016

Le tirage de LOTO BENZ de ce mercredi 4 janvier 2017 porte le **N°1355**.

Au précédant tirage, la LONATO a encore fait des heureux gagnants de gros lots et de nombreux lots intermédiaires sur toute l'étendue du territoire.

En effet, dans la **capitale**, nous avons enregistré trois lots de **1.000.000 F CFA**, un lot de **1.500.000 F CFA** et un gros lot de **3.750.000 F CFA** sur les points de vente **5626, 50340, 70300, 6232 et 90130**.

A **Atakpamé** et **Tabligbo**, ce sont deux lots de **1.250.000 F CFA** qui ont fait le bonheur de parieurs qui ont tenté leur chance auprès des opérateurs **20024** et **8 053**.
Un parieur résidant à **Kougnohou** a remporté la somme de **1.000.000 F CFA** sur le point de vente **2502**.

Après le grand tirage régional du 29 juillet 2016, des gros lots restent encore à gagner au grattage et au tirage avec les tickets de la TCE 2016. Au grattage, vous pouvez gagner jusqu'à 500.000 FCFA.

Au tirage des gros lots sont encore à enlever :
- Pour la série K un lot de 1.500.000 F CFA.
- Pour la série Y un lot de 1.500.000 F CFA et un lot de 1.000.000 F CFA.

Alors n'hésitez pas ! Tentez votre chance en achetant à 200 F CFA vos tickets de la TCE 2016 dans les points de vente habituels (agences, postes de jeux sur ordinateur et auprès des vendeurs ambulants).

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNE CHANCE A TOUS !

**LOTO BENZ**

**Résultats du tirage N°1355 de LOTO BENZ du 04 Janvier 2017**

**Numéro de base**

**61 86 62 68 89**


Santé

# Quand le paludisme nourrit la drépanocytose

Une équipe internationale de chercheurs français, gabonais et américains a mené une étude au Gabon sur la répartition géographique du paludisme et de la drépanocytose.

Les recherches qui ont commencé en juin 2005, avaient pour but de comprendre la persistance de la cohabitation dans la répartition géographique du paludisme et de la drépanocytose ; alors que le Gabon enregistre une baisse de la mortalité générale et une meilleure prise en charge du paludisme. Le résultat de ce travail a révélé une similitude dans la répartition géographique de ces deux maladies. L'étude publiée dans le journal de l'Académie nationale des sciences des États-Unis d'Amérique tend à démontrer que «*le paludisme entretient l'existence de la drépanocytose et non le contraire*», d'après le chercheur français Eric Elguero, interrogé par *SciDev.Net.* Pour aboutir à ces conclusions, «*les chercheurs ont procédé à des analyses sanguines sur 4 359 personnes saines issues de 220 villages choisis au hasard dans les 9 régions du Gabon*». L'étude a non seulement déterminé le génotype de chaque participant, mais aussi mesuré l'infection de chacun au paludisme. L'analyse statistique des données a abouti à la conclusion selon laquelle, la répartition géographique du paludisme et celle de la drépanocytose sont étroitement liées au Gabon. Autrement dit, les deux maladies vont de pair dans les différentes régions de ce pays d'Afrique centrale. Il convient de préciser que la drépanocytose est une maladie héréditaire qui sévit particulièrement au sein des populations d'origine africaine. Elle est caractérisée par la mutation d'un gène (S) qui provoque une déformation de l'hémoglobine (contenue dans les globules rouges), au point ou cette protéine devient incapable de transporter normalement l'oxygène des poumons vers tous les organes du corps. Les globules rouges, originellement en forme circulaire, adoptent alors une forme de croissant lunaire.

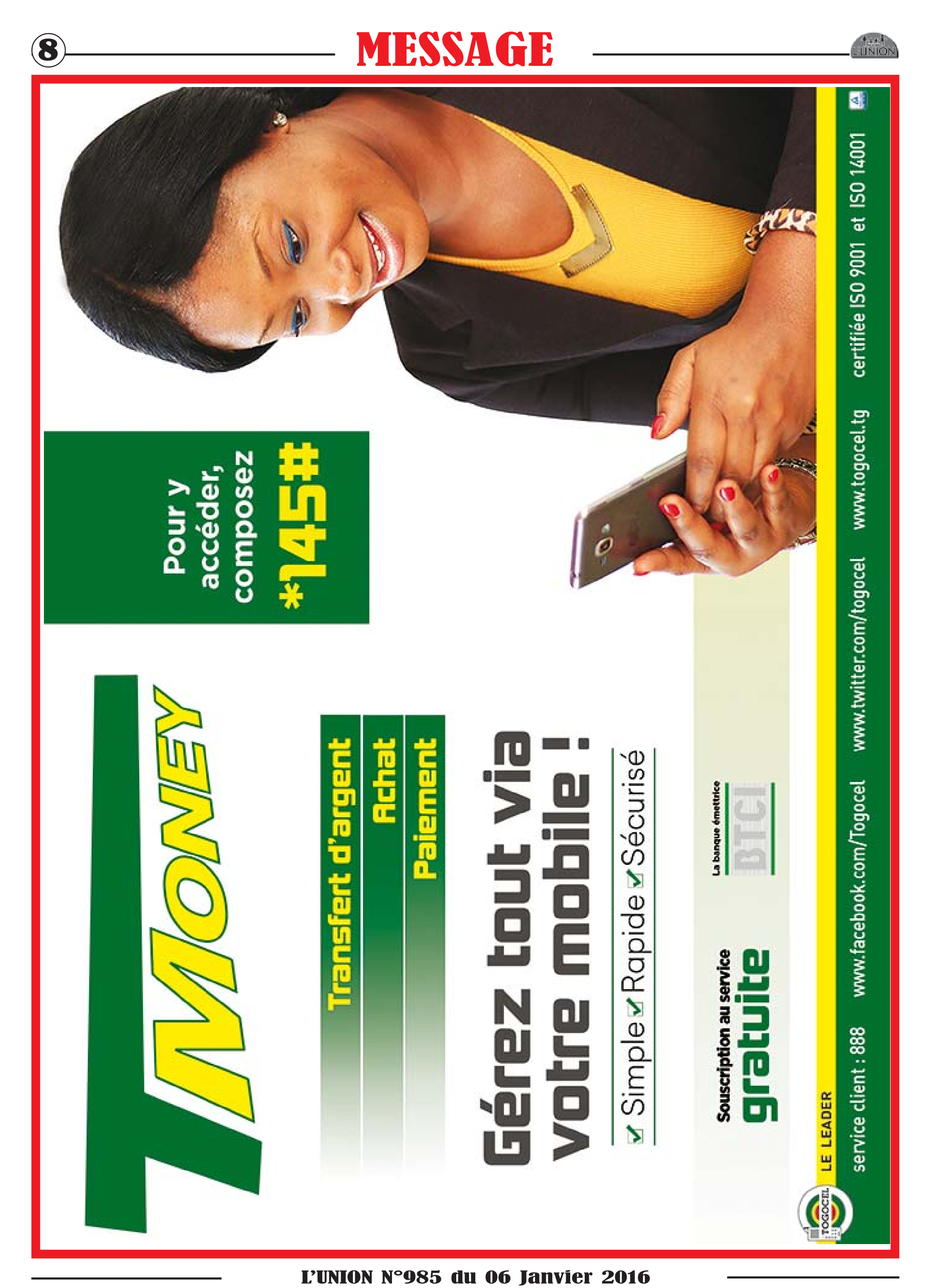
TMoney
Transfert d'argent
Achat
Paiement
Gérez tout via votre mobile !
Simple Rapide Sécurisé
Pour y accéder, composez
*145#
Souscription au service
gratuite
La banque émettrice
BTCI
LE LEADER
service client : 888
www.facebook.com/Togocel
www.twitter.com/togocel
www.togocel.tg
certifiée ISO 9001 et ISO 14001